

RETRAIT DES DIPLOMES

Diplômes promotion année N

La réception des nouveaux diplômes est en principe prévue courant novembre. Aussi, veuillez régulièrement consulter la page d'accueil du site internet pour savoir s'ils sont arrivés à l'IUT.

Diplômes toutes promotions confondues (depuis 1997)

Pour les promotions antérieures, si vous n'avez jamais retiré votre diplôme de BUT, DUT, Licence Professionnelle ou DUETI, celui-ci est également disponible à l'IUT de Figeac.

Quelle que soit l'année d'obtention du diplôme, le retrait des diplômes pourra s'effectuer au choix selon les possibilités suivantes :

- **Par courrier** : adresser à l'IUT - Service Scolarité, dans une grande enveloppe (affranchie au tarif normal), la copie de l'attestation de réussite ainsi qu'une enveloppe A4 pliée, libellée à votre adresse et affranchie à 7,29 € (tarif révisable en cas de changement des tarifs postaux), pour un envoi protégé en recommandé avec accusé de réception.
- **Retrait en main propre** au bureau scolarité, sur présentation de l'attestation de réussite et une pièce d'identité.
- **Retrait par procuration** au bureau scolarité, au moyen d'une procuration signée, accompagnée d'une pièce d'identité du mandataire, et sur présentation des copies de l'attestation de réussite et de la pièce d'identité du diplômé.

En cas de perte de l'attestation provisoire de réussite, une déclaration sur l'honneur doit être rédigée indiquant la perte de celle-ci, les nom, prénom, date de naissance, année d'obtention et spécialité du diplôme.

Pour un retrait sur site, veuillez prendre rendez-vous par email : scolarite.iut-figeac@univ-tlse2.fr
A titre indicatif, les horaires d'ouverture du service de scolarité sont les suivants :

JOUR	MATIN	APRES-MIDI
LUNDI	8h00 – 12h00	13h00 – 17h00
MARDI	En télétravail de 8h00 – 12h00	En télétravail de 13h30 – 17h00
MERCREDI	8h00 – 12h00	13h00 – 17h00
JEUDI	8h00 – 12h00	13h00 – 17h00
VENDREDI	8h00 – 12h05	Fermé

Valérie Zarka

Responsable
du service de scolarité

